



Rectorat

Division Examens
& Concours
DEC 5

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex 7

Note à l'attention des candidats ayant échoué à la session 2011 qui souhaitent s'inscrire à la session 2012

► CANDIDATS RÉSIDANT DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

N'oubliez pas de vous inscrire sur Internet, en composant : www.ac-toulouse.fr
(Rubrique examens - concours / brevets de technicien supérieur)

Vous pourrez réutiliser votre numéro de candidat de la session précédente, en veillant à vérifier attentivement les données pré-renseignées.

► CANDIDATS RÉSIDANT DANS UNE AUTRE ACADÉMIE

Vous devrez vous adresser au Rectorat de cette académie afin d'obtenir les modalités d'inscription.

► INFORMATIONS COMMUNES A TOUS LES CANDIDATS

Date d'inscription PRÉVISIONNELLE: Mi-Octobre 2011

**Pour connaître les dates précises d'ouverture du service d'inscription,
n'attendez pas le dernier moment :**

Consultez le site Internet de votre académie **DÉBUT OCTOBRE** ou contactez le service des examens du Rectorat à la même période

Rappels :

- Une note égale ou supérieure à 10/20 obtenue à une épreuve ou à une sous-épreuve peut être conservée pendant cinq ans à compter de sa date d'obtention.
- Il est possible de renoncer à un bénéfice de note. La renonciation est définitive, seule la dernière note obtenue sera prise en compte.
- L'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire ou facultative est éliminatoire.

ATTENTION :

Aucune inscription ne sera acceptée hors délai, quel que soit le motif invoqué.